

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances sur les aspects réglementaires et légaux.

Être en capacité d'accroître son efficacité dans la surveillance des opérations suspectes et d'intégrer les évolutions réglementaires.

Être capable d'appliquer au quotidien et respecter les obligations.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Professionnels de la gestion de patrimoine et toutes personnes assujettis à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme. Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet

S'inscrire au préalable à la formation choisie :

<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>

Connexion à la plateforme LMS :

<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹

Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours

Sanction : certificat de formation

Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANT

Yannick PERRIER

DURÉE

7h

Ventilation des heures spécifiques :

5h CIF + 5h IOBSP + 5h ASSU + 5h IMMO dont 2h en déontologie

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent ³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴

Score moyen d'obtention : 80,60%⁵

PROGRAMME

Préambule :

- En quoi êtes-vous concerné ?
- Qu'entend-on par « blanchiment d'argent » ?
- Que signifie « financement du terrorisme » ?

Chapitre 1 – L'aspect réglementaire de la LCB/FT

- Le volet préventif consiste en l'identification et l'évaluation des risques que peuvent représenter les activités du professionnel.
- Le volet opérationnel consiste à s'organiser en interne notamment par la rédaction de procédures ainsi que la désignation d'un Responsable en matière de LCB-FT.

Chapitre 2 – Fiches pratiques, notions communes à tous les statuts

- L'entrée en relation
- Durant la relation d'affaire
- Au terme de la relation d'affaire
- La déclaration de soupçon
- Les contrôles et sanctions

Chapitre 3 – Spécificités réglementaires liées aux statuts

- SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX CIF
Livret de l'adhérents p. 270 à 272
- SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX IOBSP
Livret de l'adhérents p. 273 à 275
- SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX IAS
Livret de l'adhérents p. 276 à 283
- SPÉCIFICITÉS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX INTERMÉDIAIRES IMMOBILIERS
Livret de l'adhérents p. 284 à 286

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² Il faudra obtenir 75% de bonne réponse pour valider tout module qu'il soit en présentiel ou en E-Learning. Vous disposez de 3 tentatives pour valider votre QCM.

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ Non Communiqué

⁵ Taux basé sur 33 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021